

5.2

Réglementation et lignes directrices

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Ligne directrice sur la gouvernance

(Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32, art. 325.0.1 et 325.0.2)

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565)

(Loi sur sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01, art. 314.1)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation un projet de modification à la Ligne directrice sur la gouvernance (la « Ligne directrice »), applicable aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et sociétés d'épargne. La date prévue de la prise d'effet des modifications est le 1er juillet 2016.

Les modifications apportées visent notamment à préciser les rôles et responsabilités attendus du conseil d'administration et à renforcer l'importance, pour ses membres, d'être indépendants et de promouvoir une culture d'entreprise transparente, éthique et responsable. Par ailleurs, le cadre de gouvernance a été revu en considérant principalement une approche basée sur les trois lignes de défense. Les sections sur la gestion des risques et le contrôle interne ont été clarifiées, et une nouvelle section sur la conformité a été ajoutée. De plus, la section sur la supervision indépendante des activités a été révisée et renommée spécifiquement pour référer à la fonction d'audit interne et clarifier, par extension, le rôle de l'audit externe. Enfin, une attente a été ajoutée à l'égard de la rémunération.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 6 mai 2016. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification à la Ligne directrice est disponible sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, à la section « Consultations publiques ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Denis Poirier
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4672
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique: denis.poirier@lautorite.qc.ca
Le 24 mars 2016

5.2.2 Publication

Aucune information.